

01 mar 2019 -17:06

Appartient à [Conseil des ministres du 1er mars 2019](#)

## Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de :

- **Coopération au développement :**
  - approbation de l'état estimatif et besoins utiles au fonctionnement normal de l'organisation
  - quatre dossiers d'engagement : IOM, Unesco (2), Monusco
  
- **Justice :**
  - subvention octroyée à l'Union bouddhique belge
  - sept états estimatifs (dépenses récurrentes traitements, pensions et allocations accessoires ou similaires, contrats de louage de biens ou de services et livraisons)
  
- **Mobilité :** neuf dossiers ICT
  
- **Agenda numérique :** cinq marchés publics pour la Direction générale Transformation digitale du SPF Stratégie & Appui
  
- **Finances :**
  - cinq dossiers de contribution à des organisations internationales (IOTA - CREDAF - EuroGeographics - FTA - OMD)
  - gardiennage pour un bâtiment situé à Forest
  - suivi de sessions de coaching individuel
  - prolongation de la convention avec les Archives du Royaume
  - recrutement d'un Service Manager via EgovSelect "AGPR"
  - suivi de sessions de coachings d'équipe/de groupe
  - prolongation de licences Weblogic
  - formation, coaching et recrutement de 16 Java Developers via EgovSelect

- services pour Converged Infrastructure FlexPod
  - services pour le projet TaxGap BTW et pour le projet Areano II
- 
- Affaires étrangères : engagement de six consultants via Smals pour assurer la cybersécurité
  - SPF Chancellerie du Premier Ministre : deux dossiers de marchés publics pour le Centre pour la Cybersécurité Belgique
  - Asile et Migration : marché public relatif au nettoyage des centres pour illégaux sous gestion de l'Office des étrangers, pour la livraison de matières premières, la préparation quotidienne de repas, la distribution aux personnes (résidents et personnel) séjournant dans les centres pour illégaux pour le compte de l'Office des étrangers

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel  
rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<http://www.premier.belgium.be>